

# ACTION URGENTE

## UN DEFENSEUR SYRIEN DES DROITS HUMAINS EXECUTE

**Le 1<sup>er</sup> août, les proches de Bassel Khartabil Safadi, militant des droits humains de nationalité syrienne et palestinienne, ont appris qu'il avait été victime d'une exécution extrajudiciaire en octobre 2015. Celle-ci a eu lieu peu après son transfert de la prison d'Adra, à Damas, vers un lieu tenu secret en Syrie le 3 octobre 2015.**

La famille de **Bassel Khartabil Safadi** a confirmé le 1<sup>er</sup> août qu'il avait été exécuté de façon extrajudiciaire en octobre 2015. Le 3 octobre 2015, les autorités syriennes l'avaient transféré de la prison d'Adra, où il était détenu depuis 2012, vers un lieu tenu secret en Syrie. Bassel Khartabil Safadi avait été soumis à une disparition forcée depuis ce jour. Il était parvenu à prévenir ses proches qu'on lui avait dit de rassembler ses affaires en vue de son transfert. Cependant, il n'avait pas été informé du lieu où il serait emmené. Pendant tout ce temps, sa famille ignorait l'endroit où il se trouvait et ce qu'il était advenu de lui.

Bassel Khartabil Safadi a été arrêté le 15 mars 2012 à Mezzé, un quartier de Damas, par des agents du Renseignement militaire syrien. Il a été détenu au secret par ce service jusqu'à novembre 2012. Ses proches n'ont pas été informés de son lieu de détention pendant cette période. Ensuite, il a été transféré à la prison d'Adra avant d'être présenté devant un tribunal militaire d'exception, puis placé dans la prison militaire de Saidnaya le 9 décembre 2012. Lorsqu'il a été ramené à la prison d'Adra, fin décembre 2012, il a raconté qu'il avait été soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements dans la prison de Saidnaya.

Plus tard, il a raconté à ses proches que son interrogatoire par le tribunal d'exception avait duré environ une minute et qu'il n'avait pas été informé des conclusions de la cour. Les procédures qui se déroulent devant les tribunaux militaires d'exception sont d'une iniquité flagrante. Aucun avocat n'y représente les prévenus et ceux-ci n'ont guère de possibilités de se défendre eux-mêmes. Les décisions du tribunal sont exécutoires et non susceptibles d'appel. Les tribunaux militaires d'exception peuvent prononcer des condamnations à mort.

Bassel Khartabil Safadi, Palestinien de 34 ans résidant en Syrie, travaillait comme informaticien spécialisé dans le développement de logiciels open source avant son arrestation. Son travail en tant qu'ingénieur logiciel et militant pacifiste lui avait valu une reconnaissance internationale. Le magazine *Foreign Policy* l'a nommé dans sa liste des 100 plus grands penseurs au monde en 2012. Arrêté quelques semaines seulement avant la date prévue pour son mariage, il avait quand même pu épouser sa fiancée le 7 janvier 2013, dans la prison d'Adra.

On ignore pourquoi Bassel Khartabil a été arrêté, mais il est probable que ce soit en raison de ses activités de militant pacifique et de défenseur du droit à la liberté d'expression.

**Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 220/15. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE24/2603/2015/fr/> .

Nom : Bassel Khartabil Safadi  
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 220/15, MDE 24/6869/2017, 3 août 2017

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



